

# **Bioéthique : une loi indigne d'un Etat qui prétend reconnaître et honorer la dignité de la personne humaine**

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points Non Négociables](#)

**Date** : 23 juillet 2020

Déclaration de Mgr **Rey** sur le projet de loi Bioéthique :

Dans un contexte de difficultés économiques, sociales et sécuritaires profondes, exacerbées par la crise sanitaire que nous traversons, le Gouvernement décide de faire passer à marche forcée, au milieu de l'été, le nouveau projet de loi Bioéthique. Or celui-ci entraîne des bouleversements majeurs pour notre société. Cette précipitation est source de scandale.

Faut-il comprendre que ce ne sont plus l'intérêt général et le bien commun qui guident le législateur, mais que des intérêts financiers et un « calendrier idéologique » prévalent désormais dans les choix de société ?

Les « éléments de langage » avancés pour défendre le texte sont famille, amour, égalité et épanouissement... Faut-il que ces mots soient à ce point vidés de sens ? Nous entendons malheureusement quant à nous : tri, eugénisme, chimère et transgressions éthiques graves... Cette nouvelle loi entraîne une véritable « régression anthropologique » dont les conséquences ne peuvent être passées sous silence.

La Procréation Médicalement Assistée ouverte aux couples de femmes qui privera un enfant de père n'est que la partie émergée d'un texte profondément transgressif. Sachant l'importance de la complémentarité homme/femme, nous ne pouvons accepter un changement

anthropologique si profond qu'il effacera volontairement la paternité dans la construction, l'éducation et l'équilibre d'un enfant. Celui-ci ne sera plus reconnu comme un don mais comme un droit. L'enfant sera désormais le fruit d'un « projet parental » inscrit dans la loi, ouvrant ainsi la porte à la Gestation Pour Autrui.

Les autres propositions sont indignes d'un Etat qui prétend reconnaître et honorer la dignité de la personne humaine. Je veux parler de la recherche sur l'embryon, légalisée et facilitée, passant d'un régime de demande d'autorisation à celui de simple déclaration. Je veux parler de l'élargissement du Diagnostic Pré Implantatoire aux maladies non héréditaires, du « bébé-médicament », des embryons transgéniques, des chimères homme-animal, du non-consentement du conjoint sur le don de gamètes, de la suppression de l'équipe pluridisciplinaire pour préparer les couples à la Procréation Médicalement Assistée, du remboursement de la PMA etc.

Nous sommes bien loin de l'exhortation du Pape François dans Laudato Si unanimement saluée, à une « écologie intégrale » ! On ne peut se contenter d'une écologie qui ne concernerait que le climat et l'environnement, sans tenir compte de la nature et de la dignité de l'homme, de sa conception à sa mort naturelle. L'art de la médecine doit rester au service des personnes, du soin et de l'accompagnement des plus vulnérables, évitant les expériences hasardeuses et inutiles.

Entre la France des robots et de la technique, du progrès érigé en nouvelle croyance, et celle de l'attention au pauvre, du refus de la misère, du respect inconditionnel de la personne humaine, de la sobriété et du partage, notre choix est fait.

Monseigneur Dominique Rey

Evêque de Fréjus-Toulon

Le 23 Juillet 2020